

## Belgique-Zaïre. La crise de la maturité

---

par Claude ROOSENS,

Chargé de cours à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve.

Axe essentiel des relations internationales de la Belgique, les rapports qu'elle entretient avec le Zaïre ont, une fois de plus, connu, de novembre 1988 à juillet 1989, des accès de tension, parfois excessifs mais toujours maîtrisés et contenus. La dramatisation qui a marqué les rapports bilatéraux pendant cette période – l'utilisation des médias a joué un rôle non négligeable – n'a pas empêché un contrôle rationnel de prévaloir. La crise 1988-1989 a, certes, été profonde par les enjeux qui l'ont sous-tendue et par les problèmes fondamentaux qu'elle a rappelés plus que révélés ; si le processus de cette crise offre pas mal de similitudes avec les précédentes, celle-ci s'inscrit néanmoins dans la ligne générale d'une évolution déjà constatée antérieurement qui, dans le contexte bilatéral propre mais aussi dans un cadre international nord-sud en mutation, requiert davantage de maturité, d'innovation et d'audace.

### I. La crise 1988-1989.

Les crises ont constamment jalonné, depuis l'indépendance, les relations belgo-zaïroises. Amorcées dans la violence, dans l'ambiguïté des attitudes et dans d'extrêmes difficultés internes et internationales (la sécession du Katanga menaçait l'existence même de l'Etat congolais), ces relations ont toujours connu une évolution en dents de scie, les périodes de détente et de stabilité étant inévitablement entrecoupées de crises, parfois dures et éprouvantes : les rébellions, la situation de l'Union Minière du Haut-Katanga, la zaïrianisation, les guerres du Shaba, les affaires Chome, du DC8, Van den Bogaert etc...

Sur fond de marasme socio-économique <sup>1</sup> et de contestation politique intérieure au Zaïre, justifiée par le caractère clos du système, éclata, en novembre 1988, une crise que rien ne laissait prévoir, dont on rappelle, dans les lignes qui suivent, les principaux traits. En 1988, les relations entre les deux pays paraissaient devoir suivre le cours raisonnable que les années précédentes avaient préparé. Même la participation des socialistes flamands au gouvernement ne semblait pas devoir perturber la sérénité prévalant entre Bruxelles et Kinshasa <sup>2</sup>. L'installation du nou-

---

(1) La dette zaïroise en est l'une des manifestations les plus directement mesurables ; elle s'élève, en 1988, à près de 7 milliards de dollars ; pour les 3/4, elle concerne les membres du club de Paris.

(2) Dans un document présenté à la presse, à la mi-juin 1988, "De Belgische-Zaïrese betrekkingen objectief benaderen", le SP avait adopté une position moins radicale que par

veau ministre de la coopération, A. Geens, ne s'était accompagnée d'aucun changement brusque, susceptible de remettre en question la politique suivie.

Les préoccupations zaïroises n'en persistaient cependant pas moins quant au problème de la dette, comme l'ambassadeur du Zaïre avait eu l'occasion de le rappeler; il avait souligné "la responsabilité" de la Belgique "afin qu'elle envisage une solution pour la région qu'elle connaît le mieux". "Il faut que tôt ou tard, nous sachions ce que la Belgique pense être possible dans les limites de ses possibilités"<sup>3</sup>. La treizième session de la grande commission mixte, en octobre 1988, confirma cette attitude. Malgré l'engagement pris par la Belgique de maintenir l'aide financière belge à un niveau au moins aussi élevé que précédemment d'une part et la conclusion d'un prêt d'Etat à Etat de 500 millions de francs d'autre part, les deux partenaires n'aboutirent pas à un règlement définitif du problème de la dette, le gouvernement belge n'ayant pas encore fait, à ce moment, de choix ferme parmi les diverses formules envisagées dans le cadre des conclusions du sommet de Toronto, d'allègement, d'étalement ou de remise de la dette.

Dans ce contexte, intervint le voyage au Zaïre du Premier Ministre belge, W. Martens, accompagné de L. Tindemans, Ministre des Relations extérieures, du 30 octobre au 6 novembre 1988. Il fournit l'occasion de questions simples, mais essentielles, touchant aux fondements des rapports entre les deux Etats. Le dirigeant zaïrois posa ainsi immédiatement la question de la dette, en l'élargissant à un réexamen du passé. La position de Bruxelles n'était acquise que sur un point: les prêts d'Etat à Etat, pour lesquels on prévoyait une remise du remboursement pour une période de dix ans (décision du Conseil des Ministres du 21 octobre 1988)<sup>4</sup>. Quant à la dette commerciale garantie par l'Etat, un peu plus de 17 milliards de francs, Bruxelles accordait sa préférence à un rééchelonnement sur vingt-cinq ans, avec un délai de grâce de quinze ans, pour le capital, le "paiement" des intérêts se faisant en monnaie locale, dans un fonds appelé à financer divers projets de développement<sup>5</sup>. Ce voyage<sup>6</sup>, à l'origine d'un véritable psychodrame, rassembla tous les ingrédients classiques des crises belgo-zaïroises. Il en résulta un grand déballage où, des deux côtés, les moyens de pression habituels furent uti-

---

le passé. Tout en réclamant une évaluation de l'aide belge au développement du Zaïre, il ne renonçait toutefois pas à ses exigences quant au respect des droits de l'homme.

(3) Interview de M. Kabala Kiseke Seke, à l'*Echo de la Bourse* du 29 juin 1988.

(4) Cette mesure, appliquée aux Etats les plus pauvres d'Afrique noire, entraînait, pour le Zaïre, la remise d'un cinquième de sa dette publique, soit un peu moins d'un milliard de francs.

(5) Le Premier Ministre exposa clairement la position belge, au Sénat, le 8 décembre 1988. Sénat, A.P. 1988-1989, 8 décembre 1988, pp. 727-731.

(6) Le communiqué conjoint publié à l'issue de la visite faisait mention de la volonté des deux parties "de poursuivre leur coopération dans l'esprit habituel de solidarité et de complémentarité existant entre les deux pays", ainsi que de la prise en compte par la Belgique "des préoccupations zaïroises en matière de dette".

lisés, chacun s'efforçant cependant de maintenir le débat dans les limites de l'acceptable, en ne posant aucun acte irrémédiable quant à l'avenir.

C'est en Belgique tout d'abord que le Premier Ministre eut à rencontrer les critiques les plus vives. Tant du côté socialiste (le PS et le SP étant membres de la coalition gouvernementale) qu'au sein de l'opposition libérale ou écologiste, on regretta les paroles du Premier Ministre ainsi que, plus fondamentalement, les orientations générales qu'il avait définies. Apparaissaient ainsi le manque d'unité de vues au sein du gouvernement, des déficiences dans la définition de sa politique mais aussi de sévères jugements à l'égard du régime zaïrois lui-même. La turbulence s'installait, renforcée par quelques prises de position zaïroises, particulièrement spectaculaires, comme l'annonce, par Kinshasa, de sa renonciation à toute mesure de réduction de la dette <sup>7</sup>, l'ordre donné à tout Zaïrois, possédant des biens et avoirs en Belgique, de les liquider ou de les transférer hors du territoire belge ou encore l'obligation faite aux étudiants zaïrois en Belgique de quitter le pays à l'issue de l'année scolaire ou académique en cours.

Au caractère quelque peu irréaliste des mesures annoncées répondaient une série d'interrogations plus fondamentales quant à la nature et aux finalités de la coopération belge. Pour y répondre, les dirigeants zaïrois envoyèrent en Belgique une délégation de haut rang chargée d'une mission de clarification<sup>8</sup>. Celle-ci, au cours d'un débat télévisé avec des représentants de la presse belge — point culminant de la médiatisation de l'affaire —, annonça que le Zaïre renonçait, à partir du premier janvier 1989, à toute assistance publique belge. Les rencontres de cette délégation avec d'autres milieux accentuèrent encore la dramatisation, acculant la Belgique à la défensive. Dans le but de banaliser des relations dont le caractère privilégié, estimait-on à Kinshasa, ne profitait guère qu'aux intérêts belges, les entreprises publiques zaïroises, ayant des bureaux en Belgique, durent les transférer dans d'autres capitales européennes <sup>9</sup>. Quant à la Sabena, elle vit la fréquence de ses liaisons hebdomadaires avec Kinshasa réduite de 4 à 2. A la mi-janvier, le sommet de la crise était atteint : le MPR annonçait la dénonciation du traité d'amitié, d'assistance et de coopération technique du 29 juin 1960 et de la convention générale de coopération liant les deux Etats. Surtout, le Zaïre exigeait la réouverture du "contentieux" belgo-zaïrois, réclamant une évaluation exhaustive du préjudice causé au Zaïre par la Belgique et la réévaluation de la dette de la Belgique au Zaïre

(7) Le message du Président Mobutu, annonçant cette mesure, fut remis à M. Martens par M. Nguza Karl I Bond, Ministre zaïrois des Affaires étrangères. La réponse belge rappela la volonté du gouvernement de "poursuivre son programme de coopération" avec le Zaïre. Le communiqué, diffusé à l'issue du conseil des Ministres du 30 novembre 1988, fut lu par M. Martens à la Chambre, le 1er décembre 1988, Ch. des R., *A.P.*, 1988-1989, 1er décembre 1988, pp. 442-443.

(8) Cette mission comprenait M. Kamanda wa Kamanda, premier secrétaire général adjoint du M.P.R., M. Nimy Mayidika, vice-premier commissaire d'Etat et M. Mpinga Kasenda, secrétaire permanent du bureau politique du M.P.R.

(9) L'AZAP et Air Zaïre transférèrent ainsi leurs bureaux à Paris.

et suspendant le remboursement de sa dette publique à Bruxelles. Tranchant avec la pondération observée jusque là, le gouvernement belge apporta une réponse de fermeté; la mesure la plus spectaculaire consistant à interrompre toute nouvelle coopération et limitant son action aux projets en cours. Bruxelles rejetait les critiques de Kinshasa concernant cette coopération, le Zaïre étant le principal bénéficiaire de l'aide belge, et refusait toute rediscussion du contentieux <sup>10</sup>. En réaction Kinshasa envisageait de s'en remettre à la Cour Internationale de Justice <sup>11</sup>. Les contacts entre les deux Etats restant maintenus (un nouvel ambassadeur zaïrois était affecté à Bruxelles; le Ministre Tindemans se rendait une nouvelle fois au Zaïre), la menace d'une rupture n'en restait pas moins présente; elle s'accompagnait d'une tension politique interne en Belgique et d'une certaine inquiétude au sein du milieu belge à Kinshasa.

L'offre de médiation, faite par le roi Hassan II du Maroc, au début février 1989, allait d'atténuer la tension régnant entre Bruxelles et Kinshasa, qu'une série d'incidents devait cependant encore entretenir. L'acceptation, par les deux parties, de la proposition marocaine leur permit de surmonter les derniers obstacles encombrant la voie vers la solution: la question de la réouverture du contentieux et les troubles intérieurs au Zaïre notamment. Une diplomatie discrète et plus efficace se mettait en place.

La rencontre Mobutu-Martens, tenue à l'occasion du sommet francophone, à Dakar, fin mai 1989, engagea un état d'esprit positif et constructif qui permit aux négociations de progresser. D'autres éléments les favorisaient, comme un nouvel accord avec le Fonds Monétaire International, le succès apparent du Président Mobutu dans son action diplomatique angolaise ou encore le remplacement, par M. Eyskens, de M. Tindemans aux Affaires étrangères, à Bruxelles. L'incident que représenta le licenciement de près de 180 coopérants belges au Zaïre <sup>12</sup> n'empêcha pas l'accord de principe, acquis à Paris, le 15 juillet 1989, en marge des cérémonies du bicentenaire de la révolution française et du sommet des 7, la rencontre Mobutu-Martens de ce jour scellant la réconciliation. Entériné à Rabat, le 26 juillet 1989, cet accord comportait une substantielle remise de dette: effacement intégral

(10) Le gouvernement belge justifiait sa position quant au contentieux par la convention du 6 février 1965. Par celle-ci, estime le gouvernement belge, les deux partenaires "s'interdisent toute discussion future et renoncent à toute action au recours quelconque au sujet tant de la dette publique que tu portefeuille du Congo belge". Voir J. VERHOEVEN, Note sur la force obligatoire des conventions, in: J. Cl. WILLAME, *Eléments pour une lecture du contentieux belgo-zaïrois*, Bruxelles, Cahiers du CEDAF, 1986, 6, pp. 169 et ss.

(11) Voir notamment E. SUY, Het Internationaal Hof en ongelijke verdragen, *De Standaard*, 18 février 1989 et N. SYBESMA-KNOL, Den Haag en internationale verdragen, *De Standaard*, 8 mars 1989.

(12) Pour le Ministre Geens, il n'y avait là qu'une suite logique de la dénonciation par le Zaïre de l'accord de coopération liant les deux Etats. Sur la situation des coopérants belges au Zaïre, cfr. les interpellations de MM. Michel, Kempinaire, Van Hecke et Van Dieren au Ministre de la coopération au développement, Ch. des R., A.P. 1988-1989, 30 juin 1989.

de la dette d'Etat à Etat (près de 5 milliards de francs)<sup>13</sup>; il en allait de même pour un tiers de la dette commerciale garantie (soit 5,8 milliards de francs). Des 11,5 milliards restant de cette dernière, il était convenu qu'ils étaient rééchelonnés sur 25 ans, avec un délai de grâce de 14 ans, le paiement des intérêts dus devant être versés, en monnaie locale, dans un fonds de réemploi, géré en commun par le Zaïre et la Belgique et mis au service de projets de développement, proches des besoins essentiels de la population zaïroise.

La fin de la crise impliquait également le retour à la situation antérieure dans les domaines touchés par les mesures prises par les autorités zaïroises. Les mesures concernant les entreprises d'Etat et les étudiants zaïrois en Belgique étaient rapportées. Quant aux coopérants, ils retrouvèrent leur position ancienne, dans l'attente de nouveaux accords. La Sabena bénéficiait également du retour à des conditions favorables avec le rétablissement de quatre vols hebdomadaires.

Cet accord mettait fin à l'une des plus sérieuses tensions que les relations belgo-zaïroises ont connues. Il allait cependant encore falloir plus de sept mois de négociations pour que, le 27 mars 1990, soient signés, à Kinshasa, cinq nouveaux accords établissant les bases de la coopération bilatérale.

Toutes les incertitudes ne sont pas encore levées aujourd'hui. Si le processus de tension-détente a pu être géré, de part et d'autre, avec une certaine maîtrise et contenu dans certaines limites, si le Zaïre a retiré certains avantages concrets, dont on peut espérer qu'il seront utilisés avec profit, si la Belgique a su, pour sa part, sauver des relations bilatérales importantes et donner une certaine valeur d'exemple à sa politique, il n'en reste pas moins que la décomposition interne, politique et économique, que connaît le Zaïre aujourd'hui suscite quelques inquiétudes quant à l'avenir du pays et quant à la confiance à placer en un tel partenaire.

## II. Les leçons d'une crise.

La crise représente un élément constitutif des relations belgo-zaïroises<sup>14</sup>. Au-delà des spécificités de chacune et des événements particuliers qui les ont accompagnées l'examen de l'ensemble permet de dégager quelques traits généraux, susceptibles de favoriser la compréhension des rapports bilatéraux.

---

(13) Cette remise valait également pour douze Etats africains. Son montant global s'élevait à 7 milliards de francs.

Sur l'accord de Rabat, question n° 66 de M. Van Dienderen au Ministre de la coopération au développement du 6 novembre 1989, Ch. des R., Q. et R. n° 90.

(14) Parmi les publications récentes concernant les rapports belgo-zaïrois, on mentionnera : J.C., WILLAME, *Eléments pour une lecture du contentieux belgo-zaïrois*. Bruxelles, Cahiers du CEDAF, 6, 1988 ; PILE et FACE, *Bilan de la coopération belgo-zaïroise*. In : *La Revue Nouvelle-CND*, 1989 ; J. KESTERGAT, *Le grand jeu belgo-zaïrois*. In : *La Revue Générale*, mars 1989. B. PIRET, *Les relations belgo-zaïroises à l'épreuve de la dette*. In : *Contradictions*, 1989, n° 56, pp. 203-206.

Les données de base de ces relations, quasi identiques, pour certaines, à ce qu'elles sont depuis les tumultes de l'indépendance, supposent, pour d'autres, des ajustements fondamentaux. Les liens que l'histoire a créés entre les deux Etats, leurs peuples, leurs intérêts et leurs leaders, ont tissé une toile, symbole et rappel d'un passé, appelé à se modifier mais avec lequel la rupture ne pourra jamais être complète. L'arrivée de nouveaux responsables, tant au Zaïre qu'en Belgique, dont les rapports avec la colonisation et l'indépendance sont de plus en plus lâches, s'accompagne de l'éclosion de nouvelles mentalités, de la mise sur pied de nouveaux plans pour l'avenir, de nouvelles interprétations du passé, de nouvelles sensibilités par rapport aux problèmes internationaux et d'une adaptation aux contraintes d'une époque et d'un contexte profondément changés par rapport à la période de 1960 ; sans que l'on puisse cependant faire table rase des acquis antérieurs. L'édification de la coopération future doit reposer sur les fondations existantes. Aucune ancienne colonie, quelle que soit sa volonté, n'a eu ni moyens ni intérêt à rompre totalement avec l'ancienne métropole. Les discours ont pu annoncer des inflexions, des concessions ; la réalité des rapports a toujours présenté un visage différent. Les relations belgo-zaïroises n'échappent pas à ce schéma. Leur aménagement en 1990 semble cependant cette fois effectivement engagé, si on les compare à la situation des années 60 ou 70.

Amorcé par le document sur la politique africaine de la Belgique (L. Tindemans, 1983), cet aménagement a reçu, dans les textes signés en mars 1990, quelques traits complémentaires susceptibles d'ouvrir une voie nouvelle. Outre l'accord sur la dette, on remarquera que ces textes insistent sur la coopération – et ne parlent plus d'aide au développement –, sur le respect mutuel de la souveraineté de chacun des partenaires – marque de l'égalité, formelle à tout le moins, et accent mis sur l'avantage réciproque de la coopération – et sur l'attention à porter aux droits de l'homme. Surtout, il importe de souligner l'originalité et l'intérêt du Fonds bilatéral de développement (les initiales flamandes de cet organisme se sont imposées pour le désigner : BOF pour Bilaterale Ontwikkeling Fonds), dont la gestion commune devrait permettre de mesurer la qualité de l'engagement de chacune des parties. Signes d'une prise en charge du Zaïre par lui-même, d'un accroissement de sa propre responsabilité – la réussite ne pouvant ici être assurée que si elle s'accompagne de réformes internes, économiques, sociales et politiques radicales – ces récents accords témoignent d'un renforcement de la prise de conscience en faveur des adaptations, des transformations nécessaires afin d'arriver à une correction des inégalités du passé. Amorcée depuis quelques années, elle n'a pu cependant empêcher la dernière crise. Il semble donc que le conflit qui demeure – sans que l'on soit encore parvenu à le surmonter totalement – entre la permanence et l'intensité des liens d'une part et les exigences de l'entrée dans un monde nouveau, le passage à la maturité en quelque sorte, d'autre part, constitue l'explication principale des tensions qui reviennent régulièrement.

Cette approche globale de la question n'est pas suffisante ; d'autres facteurs sont à prendre en considération qui peuvent aider à comprendre le déclenchement et le déroulement des crises belgo-zairoises.

Les caractères particuliers des régimes politiques, zairois et belge, – pouvoir personnel du chef charismatique d'un côté, démocratie libérale et parlementaire de l'autre ; pouvoir concentré d'une part ; pouvoir dispersé d'autre part –, relevant de cultures différentes provoquent naturellement des divergences de vue et rendent difficiles les contacts. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que la communication rencontre des difficultés, voulues parfois, dans les liaisons entre les deux partenaires. Chacun cependant connaît l'autre, très bien, au point de pouvoir jouer, jusqu'à la dramatisation, sur ces particularités afin de l'amener à davantage le reconnaître en tant que tel, dans ce que sa personnalité a de spécifique. Le respect de la différence, l'honorabilité de chacune des parties sont en cause. L'atteinte à la dignité n'est pas tolérée. Le partenaire zairois se montre particulièrement sensible sur ce point. La personne du chef de l'Etat – et l'identité qu'il établit entre lui-même et son peuple y contribue – pèse lourdement dans ce genre de crise. En parallèle, le rôle du Roi peut, à l'occasion, trouver là matière à s'exercer.

Dans cet ordre d'idées, Bruxelles se trouve parfois dans une position inconfortable. Les points de vue exprimés par les partis d'opposition, les divergences qui peuvent apparaître au sein du gouvernement, les exigences particulières proclamées quant au respect des droits de l'homme, la volonté de tenir compte de l'opinion publique, exprimée parfois avec fermeté, le souci des intérêts économiques en jeu, rendent difficile la définition d'une attitude réellement cohérente. Kinshasa découvre inévitablement dans cette palette l'un ou l'autre point faible qui l'aide dans la défense de sa position.

Le caractère uniforme du pouvoir zairois, apparent en tout cas dans l'attitude adoptée, donne à sa politique une force, une cohérence dont la simplicité tranche avec les ambiguïtés qui entourent généralement la conduite du gouvernement belge. En même temps, on remarquera que ce caractère tranché, présent du côté zairois, entraîne un certain radicalisme duquel il n'est possible de sortir, une fois adoptées des attitudes présentées comme définitives, que par des revirements considérés, par le partenaire belge, comme faisant partie du jeu zairois habituel. On est régulièrement amené de la sorte à provoquer un climat de tension auquel succèdera aussi vite un climat de détente et de réconciliation.

Le chef de l'Etat zairois sait combien l'existence même du Zaïre est le résultat de l'action d'un homme, Léopold II, et d'une nation, la Belgique. Il sait aussi que l'habileté du Roi et de l'Etat fut bien nécessaire pour asseoir, malgré (et grâce aux) les rivalités des Puissances coloniales européennes, au coeur de l'Afrique, le futur Etat congolais. Une fois la Belgique officiellement investie de l'autorité sur le pays, les ambitions extérieures ne disparurent pas. Et l'actuel Président zairois connaît bien cet état des choses qui lui permet, à la recherche d'une situation plus favorable, d'agir plus facilement vis-à-vis de la Belgique qu'envers une grande puis-

sance, comme la France par exemple. Il sait ce que représente la dépendance du Zaïre par rapport au monde occidental. Obtenir des concessions de la part de Bruxelles peut conduire à une atténuation des exigences formulées par les autres membres du groupe et leur servir d'exemple dans la conduite à adopter.

Ces appréciations ne peuvent évidemment suffire à écarter l'hypothèse de la crise-diversion. Devant des difficultés intérieures sérieuses – économiques et sociales certainement mais aussi politiques comme l'ont confirmé les événements des premiers mois de 1990 –, la tentation de détourner l'opinion vers l'étranger, contre l'ancien colonisateur, peut apparaître. Y succomber ne règle bien sûr pas les problèmes que l'on entendait ainsi camoufler. Il est aisé cependant d'y recourir. Le Président ne s'en est jamais privé. L'apathie apparente du peuple zaïrois, qui a semblé très longtemps se résigner à sa situation, ne peut cependant être considérée comme permanente.

Le contexte international a, lui aussi, sa part d'influence. Dans le cadre nord-sud, il est légitime, pour les anciens colonisés, d'évoquer le caractère inégal des rapports passés et présents et de s'efforcer d'en obtenir la correction. L'attribution d'une responsabilité au colonisateur fait partie du discours habituel et il n'est certainement pas infondé. Ce même raisonnement s'est retrouvé dans la dernière crise belgo-zaïroise. La sécurité des rapports demande probablement que l'on s'y oppose ; la levée des ambiguïtés qui marquent les relations bilatérales et la nécessité d'établir un climat de sécurité et de sincérité commandent, par contre, que l'on prenne en considération, sous une forme ou sous une autre, cette revendication et que l'on y apporte une réponse, nuancée certes mais satisfaisante par rapport aux réels besoins qu'elle cache généralement. Réglée en principe en 1965, cette question du contentieux revient périodiquement sur le tapis, chaque fois que les rapports Bruxelles-Kinshasa se dégradent. Si l'on peut considérer d'une part qu'il serait absurde de se lancer dans l'établissement d'une comptabilité reprenant l'actif et le passif de la colonisation pour le Zaïre et pour la Belgique et d'autre part que le contentieux est, en grande partie, effectivement réglé (en ce qui concerne la dette, la Belgique a accepté de reprendre le versement de la part zaïroise au Fonds d'amortissement ; quant au portefeuille, la question a, partiellement à tout le moins, trouvé une solution dans le paiement d'indemnités aux particuliers, actionnaires des sociétés concernées), il n'en reste pas moins qu'un différend aux composantes multiples existe entre les deux Etats. Des ambiguïtés de la politique belge au cours des premiers moments de l'indépendance congolaise – que l'on pense à la sécession katangaise – en passant par les difficultés liées au sort de l'UMHK, à la politique de zaïrianisation, aux dettes dues à la RTT etc... jusqu'à l'impréparation du voyage du Premier Ministre au Zaïre, fin 1988, la Belgique n'a pas toujours manifesté des qualités de maîtrise, d'innovation requises par la situation. Elle a trop souvent appliqué aux difficultés nées de ses relations avec le Zaïre les méthodes utilisées pour résoudre les problèmes belges ; le sens du compromis, des concessions ne suffit pas ; cette façon de faire multiplie, en fait, les sources de conflit. Il importe donc de bâtir une politique zaïroise qui soit à la hau-



teur des ambitions proclamées. Cela suppose du côté zaïrois la stabilité d'un régime politique rénové, respectueux des droits fondamentaux, appuyé sur une économie saine ; du côté belge, une coopération qui soit dégagée des considérations politiciennes, des rivalités de partis et des préoccupations trop directement commerciales et industrielles.

Dans cette perspective, la conclusion à laquelle on a pu heureusement aboutir se révèle positive. Elle assigne à la coopération avec le Zaïre des objectifs dont la réalisation devrait permettre aux relations bilatérales de repartir sur des bases solides, respectueuses de la souveraineté respective des partenaires.

**Summary: Relations between Belgium and Zaïre.**

*From the independence (1960), the relations between Zaïre and Belgium have known many difficulties. The most serious crisis took place, from november 1988 to july 1989 (march 1990). A lot of questions were brought up : cooperation, debt, human rights... The agreement of Rabat provides for the future.*

*Behind these events, it is possible to find some explanations of the crises : the past (relations colony-colonizing nation), the nature of power (differences between democracy and personal power) and the international surroundings.*